



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

DIRECTION DES POLICES ADMINISTRATIVES ET DES TITRES
BUREAU DE LA CIRCULATION

A COMPTER DU 20 JUIN 2016, VOS DÉMARCHES « CARTES GRISES » ÉVOLUENT

L'accueil du public se fera **UNIQUEMENT** pour les demandes concernant :

- Un véhicule importé
- Un véhicule économiquement irréparable
- Une immobilisation de véhicule
- Une attestation de non-gage (**détaillée**)

Toutes les autres demandes (listées ci-dessous) devront être transmises par courrier ou par voie électronique

PROCÉDURES CONCERNÉES	COMMENT EFFECTUER SA DÉMARCHE
Un changement d'adresse Une déclaration de cession Une attestation de non-gage (simple)	<ul style="list-style-type: none"> - Par la borne ANTS située dans le hall d'accueil de la préfecture ; - Par le site internet de la préfecture : www.essonne.gouv.fr via les téléservices proposés (colonne de droite « services en ligne et formulaires » dans la thématique recherchée) ; - Par mail à l'adresse : pref-circulation@essonne.gouv.fr
Une demande d'immatriculation Un changement d'état civil Une demande de duplicata	Par courrier postal à l'adresse de la préfecture : <i>Préfecture – DPAT/Circulation/CG - boulevard de France CS10701 – 91010 Évry cedex</i>
Une fiche d'identification	Par mail à l'adresse : pref-circulation@essonne.gouv.fr